



COURSE DE CÔTE DE HOUYET

REGLEMENT PARTICULIER



I. PROGRAMME GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE

- Le 10/08/2023 :** Parution du règlement particulier.
- Le 03/09/2023 à 20h00 :** Clôture des inscriptions à droits simples.
- Le 09/09/2023**
- De 16h00 à 20h00 :** Vérifications sportives et techniques.
- Le 10/09/2023**
- De 07h00 à 08h00 :** Vérifications sportives et techniques complémentaires
(Voir Art. 9.4).
- À 08h00 :** Clôture des inscriptions à droits majorés.
- De 08h00 à 12h30 :** Essais officiels chronométrés.
- À 13h00 :** Affichage de la liste des pilotes et véhicules qualifiés.
- À 14h00 :** Début des montées de course.
- A l'arrivée du dernier concurrent : Affichage du Classement Provisoire
Ouverture du délai de réclamation
Remise des prix.
- Au moins 30' après affichage du classement provisoire : Classement Final.

II. ORGANISATION

1. Généralités

- 1.1. L'asbl ÉCURIE BAYARD organise le 10/09/2023 la Course de côte Nationale « Open » de HOUYET.
- 1.2. N° de Visa RACB Sport : HC-R7-M67 (10/08/2023)

2. Comité d'Organisation, Secrétariats, Officiels

- 2.1. Président du Comité d'Organisation :
- Mr. HENROT Hugues
Rue de Meursault 22 à B – 5590 LEIGNON
Tél. : + 32 475 39 63 49
E-mail : heh@belgacom.net
- 2.2. Adresse du secrétariat de l'épreuve :
- Mme. FOURNAUX Chantal
Rue de Meursault 22 à B – 5590 LEIGNON
Tél. : + 32 (0) 474 66 02 62
Email : secretariat@ecurie-bayard.be
- A partir du 09/09/2023 à 16h00 :
Rue de la Station à B – 5590 HOUYET

2.3. Officiels

Directeur de Course :	HENROT Hugues	- lic. RACB 1844
Directeur de Course Adjoint :	DETHIER Loic	- lic. tbc
Responsable de la Sécurité :	GERARD Jean	- lic. RACB 3803
Starter :	GERARD Jean	- lic. RACB 3803
Secrétaire de l'épreuve :	FOURNAUX Chantal	- lic. RACB 4258
Responsable des relations Concurrents :	JACQUEMIN Martine	- lic. RACB 3990
Médecin chef :	Dr. VANDECAUTER Anne	- lic. RACB 3304
Commissaires sportifs :		
Président du collège :	DEFLANDRE Thierry	- lic. RACB 1142
Membres :	PIRNAY Michel	- lic. RACB 0348
	DEMARCHE Christophe	- lic. ASAF Na998
Secrétaire du Collège :	tbc	
Délégué technique :	MOSBEUX Jean-Guy	- lic. RACB 3412

3. Tableau officiel d'affichage

- 3.1. Tout additif, communication et décision, ainsi que les classements, seront affichés au tableau officiel d'affichage situé au chapiteau de l'organisation Rue de la Station, 5590 HOUYET et sur le site www.ecurie-bayard.be et sur la page facebook de l'Ecurie Bayard et sur l'application SPORTITY CODE HOUYET2023.

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4. Généralités

- 4.1. Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA 2023 et à ses annexes, aux Règlements Sportif et Technique des courses de côte du RACB 2023 et leurs annexes, aux règlements du RACB Sport 2023 et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportif et Techniques des courses de côte du RACB 2023 figurent sur les sites web suivants : www.racb.com et www.coursedecote.be.

Seuls les textes français de ces différents règlements font foi.

- 4.2. La compétition compte pour le Championnat de Belgique des Courses de Côte.

5. Parcours

- 5.1. L'épreuve se déroulera sur le parcours de la RN929 (entre Houyet gare et la RN94), qui présente les caractéristiques suivantes :

Longueur de la côte : 2350 mètres.

Dénivellation : 125 mètres.

Pente moyenne : 5.32 %.

Départ : Altitude : 120m. Coordonnées GPS : 50°11'26.00"N _ 5°00'29.35"E

Arrivée : Altitude : 245m. Coordonnées GPS : 50°11'36.50"N _ 5°01'57.53"E

6. Véhicules admis : Pour tout renseignement technique : lb.sport@racb.com

6.1. Sont admis à participer : tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA et/ou aux prescriptions techniques du RACB Sport.

Ces véhicules seront répartis dans les catégories conformes au chapitre II – Classements, Article 2 Groupes et Classes du règlement sportif course de côte 2023 du RACB Sport.

7. Inscriptions

7.1. Le participant doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat (voir Art. 2.2) avant le 03/09/2023 à 20h00.

Si cette demande est envoyée par Email, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard avant le 03/09/2023 à 09h00.

La clôture des inscriptions à droits majorés est fixée à 08h00 le jour de l'épreuve.

7.2. Les concurrents et conducteurs qui désirent prendre part à une compétition nationale à l'étranger ne pourront le faire qu'avec l'autorisation préalable de leur ASN (Art.2.3.8 du Code de Sportif de la FIA 2023).

8. Droits d'engagement (Voir Article 7 du Règlement Sportif Courses de côte 2022)

8.1. 150,00€ avec la publicité facultative de l'organisateur.

200,00€ sans la publicité facultative de l'organisateur.

Pour les membres de l'Asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2023, les droits d'engagement s'élèvent à 137,50€.

Les droits d'engagement sont à payer par virement au compte n° BE33 0018 3636 0146 de l'asbl ECURIE BAYRD avec la mention «CC Nationale de HOUYET 2023» et ce, pour le 03/09/2023 au plus tard.

Passé ce délai, une majoration de 50 Euros sera exigée.

8.2. L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement dans le délai fixé à l'Article 7.

8.3. L'organisateur n'a prévu aucune publicité :

- obligatoire (numéro de départ) :

IV. VERIFICATIONS – PARC FERME

9. Vérifications sportives & techniques

9.1. Les vérifications sportives se dérouleront le 09/09/2022 de 16h00 à 20h00 et seront situées au CHAPITEAU BAYARD, au pied de la côte à Houyet.

9.2. Les vérifications techniques se dérouleront le samedi 09/09/2022 de 16h00 à 20h00 et seront situées au CHAPITEAU BAYARD, au pied de la côte à Houyet.

9.3. Les contrôles particuliers (pesage, etc.) auront lieu : Garage Baudouin, Rue de Dinant 387, 5570 Feschaux.

9.4. Des vérifications sportives complémentaires se dérouleront le dimanche 10/09/2023 de 7h00 à 08h00 pour les concurrents qui n'auront pu être présents la veille et ce, uniquement avec accord de la Direction de Course. Des vérifications techniques complémentaires peuvent se dérouler en dehors de l'horaire prévu dans l'Art. 9.2 ce uniquement avec accord de la Direction de Course et validé par le responsable des Commissaires Techniques.

10. Parc fermé

10.1. Le parc fermé est situé sur la RN929 (100m après le pont sur la Lesse) à Houyet. Le parc des coureurs sera situé Place de la Gare, Rue de la station et Rue Saint-Roch à Houyet.

V. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

11. Prix et coupes

11.1. Les prix, coupes et trophées suivants seront distribués :

Classement par catégorie

- 1^{er} pilote belge : Coupe
- 1^{er} pilote étranger : Coupe

Classement par classes

- 1^{er} : Coupe
- 2^{ème} : Coupe
- 3^{ème} : Coupe

Prix Spéciaux

- 1^{ère} Dame : Coupe
- Inter-Ecuries : Coupe

12. Remise des Coupes et Prix

La remise des prix se déroulera durant le parc fermé. Elle aura lieu sous le Chapiteau BAYARD, Rue de la Station à Houyet, au maximum 60' plus tard des classements finaux.



CHAMPIONNAT DE BELGIQUE DES COURSES DE CÔTE 2023
COURSE DE COTE DE HOUYET – 10/09/2023



CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Reçu le	Payé le	Vérif. Technique	Vérif. Licence	Groupe/Classe	Numéro attribué

SVP compléter en lettres capitales et lisiblement

Je soussigné (pilote) Nom : Prénom :

Adresse : N° :

Code Postal : Localité : N° Tél. :

Né le : Adresse e-mail :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la course de côte de HOUYET du 10/09/2023, m'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte.

Je certifie sur l'honneur que la voiture pour laquelle je sollicite un engagement est conforme à la réglementation ainsi qu'au passeport technique attribué au véhicule et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

A COMPLETER ENTIEREMENT en LETTRES CAPITALES et LISIBLEMENT FAUTE D'ETRE ADMIS

PILOTE

Nom ou Pseudonyme (validé RACB): Nationalité :

N° Licence : Ecurie :

CONCURRENT (écurie)

Nom : N° Licence « Concurrent » :

VOITURE

Marque : Type :

Cylindrée : Turbo Groupe : Classe :

Obligatoire pour la Catégorie 1 : Valeur Pf : – FIA Pf ID :

Catégorie 1	EX	D	E2-SS	CN/E2-SC
1 <input type="checkbox"/> Pf 15 -> 39	11 <input type="checkbox"/> 0 -> 4000cc	14 <input type="checkbox"/> F3	16 <input type="checkbox"/> 0-1600cc	19 <input type="checkbox"/> 0-1600cc
2 <input type="checkbox"/> Pf 40 -> 79	CM	15 <input type="checkbox"/> F3000	17 <input type="checkbox"/> 1601-2000cc	20 <input type="checkbox"/> 1601-2000cc
3 <input type="checkbox"/> Pf 80 -> 119		18 <input type="checkbox"/> 2001-3000cc	21 <input type="checkbox"/> 2001-3000cc	
4 <input type="checkbox"/> Pf 120 -> 159	13 <input type="checkbox"/> 0 -> 1003cc			H
5 <input type="checkbox"/> Pf > 159				23 <input type="checkbox"/>

Date : ... / ... / 2023

Signature du pilote (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

A renvoyer avant le 03/09/2023 à 20h00